

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche

2020/2068(BUD) - 17/06/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 680 voix pour, 7 contre et 1 abstention, une résolution approuvant la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne en vue d'apporter une aide au Portugal, à l'Espagne, à l'Italie et à l'Autriche frappés par des catastrophes naturelles en 2019.

Le Parlement a approuvé la proposition de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne à partir du budget 2020 comme suit en crédits d'engagement et de paiement :

- 8 212 697 EUR pour le Portugal ;

- 56 743 358 EUR pour l'Espagne ;

- 211 707 982 EUR pour l'Italie ;

- 2 329 777 EUR pour l'Autriche.

Les députés salué cette décision comme un signe de la solidarité de l'Union avec les citoyens de l'Union et les régions touchées par des catastrophes naturelles. Il a souligné qu'en raison du changement climatique, les catastrophes naturelles sont appelées à devenir plus violentes et plus fréquentes.

Le Parlement a également demandé une réforme du Fonds dans le prochain cadre financier pluriannuel afin de prendre en compte les conséquences futures du changement climatique, tout en soulignant que le Fonds n'est qu'un instrument curatif et que le changement climatique nécessite avant tout une politique préventive, conformément à l'accord de Paris et au « Pacte vert ».

Enfin, le Parlement a souligné l'urgence de débloquer une aide financière par le biais du Fonds de solidarité de l'Union européenne aux régions touchées par des catastrophes naturelles dans l'Union en 2019. Par conséquent, la décision devrait s'appliquer à compter de la date de son adoption.